

Zeitschrift: Berner Schulblatt
Herausgeber: Bernischer Lehrerverein
Band: 110 (1977)
Heft: 3

Heft

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 21.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Organ des Bernischen Lehrervereins
110. Jahrgang. Bern, 21. Januar 1977

Organe de la Société des enseignants bernois
110^e année. Berne, 21 janvier 1977

† Walter Balmer zum Gedenken

Am 26. November 1976 nahm eine grosse Gemeinde im Krematorium zu Burgdorf vom pensionierten Sekundarlehrer Walter Balmer, der in seinem 87. Lebensjahr starb, für immer Abschied.



Aufgewachsen ist der Verstorbene in Interlaken. Sein Vater, ein weit gereister Buchdrucker, hatte dort in Verbindung mit einem Teilhaber die damals freisinnige Zeitung «Oberland» gegründet. Zeitweise gab er auch andere Blätter heraus. Im Sommer betrieb er überdies eine Familienpension in Iseltwald. Sie brachte der äusserst bescheidenen Preise wegen materiell wenig ein, aber führte oft zu lebenslangen Freundschaften mit Gästen. Der Verstorbene arbeitete in der Druckerei und im Hotel tüchtig mit und lernte hiebei viele Menschen kennen.

Im Frühling 1904 trat er als Schüler der 71. Promotion ins staatliche Lehrerseminar Hofwil ein, in allen Fächern gut und in der Mathematik hervorragend begabt. Wie so mancher Oberländer litt er am Anfang schrecklich an Heim- eigentlich an Bergweh. Man braucht, um in dieser Hinsicht eindrückliche Erfahrungen zu machen, sich nicht «zu Strassburg auf der Schanz» zu befinden.

Nach seiner Patentierung als Primarlehrer im Frühling 1910 wurde er in Dürrenast an eine Schule mit 50 bis 60 Schülern gewählt, siedelte aber schon nach zwei Jahren an die Lehramtsschule in Bern über, wo er im Frühjahr 1914 das Sekundarlehrerpatent mathematisch-naturwissenschaftlicher Richtung erwarb. Nun hätte die praktische Arbeit beginnen können. Es gab damals im Kanton Bern jedoch ungefähr hundert stellenlose Sekundarlehrer. Stellte man sich nach Kriegsausbruch mitten aus dem Dienst irgendwo in Uniform als Bewerber vor, so hiess es in der Regel: «Wir müssen einen Lehrer haben, der anwesend und nicht immer im Dienst ist.» Bald hatte

Balmer indessen Gelegenheit, für dienstleistende Kollegen Stellvertretungen zu versehen. Entlohnt wurde ein Stellvertreter an bernischen Sekundarschulen und Progymnasien damals meist mit sieben Franken pro Schultag, Sonntage also ausgenommen. Der Betrag reichte für Pension und Zimmer nicht aus. Für die Differenz und die Nebenausgaben hatte das Vaterhaus aufzukommen.

Im Frühling 1916 wurde Balmer in Neuenegg und 1919 an die Mädchensekundarschule Burgdorf gewählt. Da die Schule von da an stark ausgebaut wurde, wechselten seine Unterrichtsfächer. In den letzten Jahren betreute er das Zeichnen und alle Zweige der Naturkunde. Seine Gaben, seine gewissenhafte Vorbereitung – und gelegentlich auch sein Humor – wirkten sich im Unterricht aus und trugen ihre Früchte. So fand er in seinem Berufe volle Befriedigung.

Von allem Anfang an hatte er innerhalb und ausserhalb der Schule, aber in ihrem Dienst, eine Menge von Nebenaufgaben zu übernehmen, z. B. als Sekretär all der verschiedenen Konferenzen, als Kassier für das Schul-, Promotions- und Eintrittsgeld, als Schulmaterialverwalter, als Präsident des Wirtschaftskomitees der Solennität. Kurz, er hat im Laufe der Jahre eine Unsumme von Kleinarbeit geleistet.

Der Verstorbene war von Haus aus eine frohmütige, gesellige Natur, der Freundschaft zu empfangen und auszustrahlen ein tiefes Bedürfnis bedeutete. Man hörte

Inhalt – Sommaire

† Walter Balmer zum Gedenken	11
Kurse der Zentralstelle für Lehrerfortbildung	12
Englisch-Intensivkurs für Lehrer mit guten Vorkenntnissen	14
Englischkurs für Lehrer mit weniger guten Vorkenntnissen	14
Kurse für Junglehrerinnen und Junglehrer	15
3 Seminare Gruppendynamik	15
9.1.23 Einführungsseminar Gruppendynamik	15
9.1.24 Fortsetzungsseminar Gruppendynamik	15
9.1.25 Fortsetzungsseminar Gruppendynamik	15
Ausbildungskurs Integrative Pädagogik I	16
Sektion Oberemmental	16
Compte rendu de l'Assemblée extraordinaire des délégués de la SEB du 10 novembre 1976 à Bienne ..	16
Pour une meilleure information J + S	21
Mitteilungen des Sekretariates	21
Communications du Secrétariat	21

dem munteren Erzähler nicht bloss deshalb mit Vergnügen zu, weil er anschaulich und witzig zu berichten verstand, sondern ganz besonders auch deshalb, weil er das Herz auf dem rechten Fleck trug und die Dinge auf eine sehr selbständige Art sah und beurteilte. So wurden seine Gesichtspunkte und Massstäbe als wesentlich und fruchtbar empfunden.

Erholung fand er vor allem im Gesang. Er war Mitglied des Männerchores «Liederkranz» und des Lehrergesangsvereins Burgdorf. Diesem diente er jahrelang als Präsident. Die Organisation und die Durchführung der grossen Konzerte, oft in Verbindung mit dem Cäcilienverein Thun, war zu einem guten Teil Balmers Werk. Als das erste grosse Konzert in der Kirche die Erstellung eines Podiums nötig machte, entwarf und zeichnete er dieses selbst, liess die notwendigen Balken und Bretter durch einen Zimmermeister zurechtschneiden und setzte es mit Hilfe einiger Sängerefreunde an Ort und Stelle eigenhändig zusammen. Andere ähnliche, aber noch grössere Bemühungen seien übergangen. Es war nicht unverdient, dass beide Vereine ihn zu ihrem Ehrenmitglied ernannten.

Im Gesangsverein Burgdorf lernte er seine zukünftige Frau, Anni Schenk, kennen. Sie schenkte ihm in glücklicher Ehe zwei Töchter und stand ihm mit ihnen, später unterstützt durch seinen Schwiegersohn und fünf Enkelkinder, aufs schönste und hilfreichste bei. Er war sich bewusst, wieviel er der treuen Vorsorge und Umsicht der Seinen verdankte.

Aus verschiedenen, nicht etwa opportunistischen Gründen konnte er sich nicht entschliessen, einer politischen Partei beizutreten, beschäftigte sich aber mit Wohl und Wehe des Landes und dem Gang des öffentlichen Geschehens tief und stark. Als im Zweiten Weltkrieg ein empfindlicher Mangel an Fourieren eintrat, bildete er in Burgdorf junge Rechnungsführer aus und nahm überdies seinen alten Dienst als Fourier wieder auf. Im ganzen verzeichnet sein Dienstbüchlein 974 Diensttage.

Eine immer schlimmer werdende Arthrose in der rechten Hüfte, die später auch auf die linke übergriff, zwang ihn, sich 1954 nach 42jähriger Arbeit in der Schulstube etwas vorzeitig pensionieren zu lassen. Bald konnte er Weg und Steg nicht mehr brauchen, und über Treppen musste er hinaufgetragen werden. Das jahrelange Leiden und ein Stück Einsamkeit nahm er gelassen hin, obwohl er, der von Natur aus so Gesellige, sich gelegentlich vergessen fühlte. Furchtbar schwer aber traf ihn und die Seinen vor einigen Jahren der Tod seiner verheirateten Tochter von fünf Kindern weg. Seither hat sich der Schmerz gemildert, da eine zweite gute Frau und liebe Mutter in das verwaiste Haus des Schwiegersohnes einzog.

Nicht vergessen sei, dass der Verstorbene in seinen gesunden Tagen als Mitglied des SAC verschiedene Touren in seinen geliebten Bergen mitmachte und einige auch geleitet hat. In seinem Innersten hat er sich, wie er gestand, immer nach seiner oberländischen Heimat geseht und am liebsten hätte er hier seine Lebensarbeit geleistet, ein Traum, dessen Erfüllung ihm versagt blieb. «So möge man mir», schrieb er in einem Rückblick auf sein Leben, «meinen letzten Wunsch erfüllen und meine Urne auf dem schönen Friedhof von Gsteig bei Interlaken, bei meinen Eltern und Geschwistern, beisetzen!» – Das ist nun geschehen.

A. Jaggi



Kurse der Zentralstelle für Lehrerfortbildung

Kommunikations- und Verhaltenstraining für Lehrer

(Nr. 9. 1.22)

Das Seminar will dem Teilnehmer eine echte praxisbezogene Hilfe für seine Arbeit als Lehrer/Erzieher/Gruppenleiter sein, indem es sowohl die Persönlichkeitsentwicklung des Teilnehmers wie das Einüben praktischer Fertigkeiten im Umgang mit einzelnen Mitmenschen (Schülern) und Gruppen (Klassen) einbezieht.

Der Teilnehmer erfährt in kleinen und grösseren Gruppen unmittelbar eigenes und fremdes Verhalten. Aus dieser Selbsterfahrung und aus dem Erleben von Gruppenprozessen erwachen wesentliche Impulse zur persönlichen Entfaltung und zum Verständnis ähnlicher Abläufe in der Praxis.

Überdies werden nach Erkenntnissen der Sozialpsychologie günstigere Kommunikationsformen und Verhaltensweisen im Umgang mit sich selbst, dem Mitmenschen und Gruppen ausprobiert und insbesondere hinsichtlich der Lehrtätigkeit eingeübt.

Dr. phil. *Christian Haebler*, Bern, und *Bernhard Kummer*, Blumenstein

Für Lehrkräfte aller Stufen. Ständige Anwesenheit während der ganzen Seminardauer erforderlich. Max. Teilnehmerzahl: 20.

Lenke, Hotel Kurhaus, Montag, 28. März bis Freitag, 1. April 1977, 5 Tage.

Kostenanteil an Kursgeld und Vollpension (Unterkunft in Einerzimmern): Fr. 255.-.

Bildnerische Erziehung und Medienkunde am Beispiel des Trickfilms

(Nr. 9.3.4)

Trickfilmen in der Schule als Teil der bildnerischen Erziehung und Medienkunde (Mittel- und Oberstufe).

Beispiele von Trickfilmen, die von Kindern gemacht wurden / Einige für Kinder geeignete Techniken der Animation (Legetechnik, Sachtrick, Pixillation, Malerei und Zeichnung direkt auf den Filmstreifen) / Selbständiges Entwickeln von Schwarz-Weiss-Filmproben / Hinweise zum Bau einfacher Trickfilm-Tische / Praktische Arbeit am Trickfilm-Tisch, einzeln oder in Gruppen (8 und 16 mm, schwarz- Weiss und farbig).

Eva und Guido Haas, Kaltacker

Bern, altes Schulhaus Länggasse, Frühlingsferien, 28. bis 31. März 1977, 4 Tage.

Max. Teilnehmerzahl: 15. Der Kurs kann auch von bisherigen Nicht-Filmern besucht werden. Materialkosten pro Teilnehmer ca. Fr. 25.-.

Schweiz-Dritte Welt. Ein Thema für den Unterricht

(Nr. 9.10.9)

Einführung in die gegenwärtige entwicklungspolitische Diskussion an den Themen Hunger, Ernährung und Bevölkerung. Kritische Auseinandersetzung mit Entwicklungsprojekten in der 3. Welt. Bekanntmachen mit vorhandenen Unterrichtshilfen und gruppenweises Erarbeiten von Unterrichtseinheiten.

Der Teilnehmer soll 1. Grundkenntnisse erwerben, welche ihm die Auseinandersetzung mit Entwicklungsfragen ermöglichen, und 2. ein zentrales Thema aus diesem Bereich für den Unterricht mit seiner Klasse vorbereiten.

Dr. *Regula Renschler*, Basel; Dr. *Ruth Gaby-Vermot*, Bern und Mitarbeiter

Bern-Wabern, Hotel Gurten-Kulm, Sonntag, 3. April, 16 Uhr bis Donnerstag, 7. April 1977, 17 Uhr, 4 Tage.

Für Lehrkräfte aller Stufen. Teilnehmerbeitrag an Vollpension: Fr. 80.-.

Farbkurs B: Malen II

(Nr. 9.12.14/15)

Verschiedene Medien als Anreger zum Malen: vom Geräusch und Klang, von der Musik zur Malerei, Malen nach Texten.

Malen auf andere Malgründe (Holz, Stein, Ziegel, Spiegel usw.). Malen von Gegenständen. Kollektives Malen. Wandmalerei, Malen auf grosse Hartpavatex-Platten. Probleme der Bewertung von Schülerarbeiten.

Bern

Montag, 28. März bis Mittwoch, 30. März 1977.

Leiter: *Elsbeth Boss*, Rapperswil, *Hans Portenier*, Thun.

Thun

Mittwoch, 13. April bis Freitag, 15. April 1977.

Leiter: *Susi Glauser*, Muri; *Fritz Gottardi*, Thierachern; *Jürg Hofer*, Thun.

Rechengeräte, Informatik

(Nr. 9.9.20)

Fortsetzungskurs zum Erwerb des Ausweises für die Erteilung von Wahlfachunterricht Algebra/Geometrie

Thun, Staatliches Seminar

Frühlingsferien, Montag, 28. bis Mittwoch, 30. März 1977, 3 Tage.

Andreas Rychen, Mathematiklehrer, Münchenbuchsee

Ferienkurs: Basiskurs Schulmusik Unterstufe 1. Schuljahr

(Nr. 9.13.5)

Lied im Unterricht, Unterricht am Lied / Hörerziehung / Einsatzmöglichkeiten einfacher Gruppeninstrumente / Einführung in die traditionelle Notation / Musik und Bewegung / Melodische und rhythmische Schulung / Stimmpflege / Literatur.

Der Kurs richtet sich an Unterstufenlehrkräfte, die im Fach Singen (Schulmusik) das Stoffpensum des ersten Schuljahres zu unterrichten haben. Es werden methodische und didaktische Probleme besprochen. Im Vordergrund soll die praktische und praxisbezogene Kursarbeit stehen. Der Kurs richtet sich an alle Unterstufenlehrkräfte, besonders auch an jene, deren Stärke nicht das Fach Musik ist.

Astrid Eichenberger, Brugg; *Markus Hess*, Zauggenried

Ort wird später bekanntgegeben, Sonntag, 27. März, 12 Uhr bis Donnerstag, 31. März 1977, 12 Uhr. Interner Kurs.

Max. Teilnehmerzahl: 24. Kostenanteil für amtierende Lehrkräfte an Vollpension: Fr. 90.-.

Ferienkurs Schulmusik Unterstufe

(Nr. 9.13.6)

(*Ergänzungskurs für Basiskursabsolventinnen*)

Festigen der Basiskurszielsetzungen / Gespräche und Erfahrungsaustausch aus der Praxis / Vertiefte Arbeit an den Zielsetzungen: Musik und Bewegung, Orffsches Instrumentarium, Musikhören, Liedgut, Instrumentenkunde.

Der Kurs richtet sich an Lehrkräfte der Unterstufe, die einen Basiskurs besucht haben (bei *Astrid Eichenberger*).

Astrid Eichenberger, Brugg

Ort wird später bekanntgegeben. Donnerstag, 31. März, 12 Uhr bis Sonntag, 3. April 1977, 16 Uhr. Interner Kurs.

Max. Teilnehmerzahl: 24. Kostenanteil für amtierende Lehrkräfte an Vollpension: Fr. 90.-.

Basiskurs Schulmusik: Mittel- und Oberstufe

(Nr. 9.13.12)

Lied im Unterricht, Unterricht am Lied / Planmässige melodische und rhythmische Schulung / Chorische Stimmpflege / Bewährtes und Neues (Handwerkliches, Fertigkeiten, Kenntnisse) / Schulmusik heute (Standortbestimmung, Ziele) / Auf Wunsch: Probleme im Mehrklassenunterricht.

Ernst Weber, Muri

Saanen, Singsaal Sekundarschule, Dienstag, 12. April bis Freitag, 15. April 1977, 4mal von 13.30–17.30 Uhr.

Bitte Bernische Singbücher der Mittel- und der Oberstufe mitbringen.

Orff-Schulwerk, Fortsetzungskurs, alle Stufen

(Nr. 9.13.17)

Szenisches Spiel / Ensemblespiel mit dem Instrumentarium / Chorarbeit / Klangspiele / Bewegungsgestaltung / Bewegungsimprovisation / Bewegungsbegleitung.

Muriel Junghäni, La Chaux; Prof. *Wilhelm Keller*, Salzburg; *Hermann Ural*, Orff-Institut Salzburg

Gwatt, Reformierte Heimstätte, Samstagabend, 2. April bis Mittwochnachmittag, 6. April 1977, 4 Tage.

Der Kurs ist für Absolventen früherer Orff-Kurse reserviert. Pensionskosten: ca. Fr. 100.- pro Person. Die Teilnehmerzahl ist auf 24 beschränkt. Die Anmeldungen werden nach ihrem Eingang berücksichtigt.

Anmeldungen bis 15. Februar 1977 an die *Zentralstelle für Lehrerfortbildung*, Sablistrasse 44, 3012 Bern.



Zentralstelle für Lehrerfortbildung

In folgenden Kursen sind noch wenige Plätze frei:

Möglichkeiten und Grenzen gemeinsamer Förderung von behinderten und nichtbehinderten Kindern (alle Stufen)

Bönigen, Hotel Schlössli, Montag, 28. März bis Freitag, 1. April 1977 (Nr. 9.1.9)

Leitung: Prof. *Muth*, Bochum; Dr. *Topsch*, Bochum

Kommunikations- und Verhaltenstraining (alle Stufen)
Lenk, Hotel Kurhaus, Montag, 28. März bis Freitag,
1. April 1977 (Nr. 9.1.22)

Leitung: Dr. Christian Hählen, Bernhard Kummer

Bildnerische Erziehung und Medienkunde am Beispiel
des Trickfilms (alle Stufen/Nr. 9.3.4)

Bern: altes Schulhaus Länggasse, Kurslokal

Leitung: Eva und Guido Haas

Schweiz – Dritte Welt. Ein Thema für den Unterricht
(alle Stufen/Nr. 9.10.9)

Bern-Wabern, Hotel Gurten-Kulm, Sonntag, 3. April
bis Donnerstag, 7. April 1977

Leitung: Dr. Regula Renschler, Dr. Ruth-Gaby Vermot

Farbkurs B: Malen II (alle Stufen/Nr. 9.12.14)

Bern, 28. bis 30. März 1977

Farbkurs B: Malen II (alle Stufen/Nr. 9.12.15)

Thun, 13. bis 15. April 1977

Farbkurs B: Malen II (alle Stufen/Nr. 9.12.16)

Burgdorf, 12. bis 14. April 1977

Ferienkurs Schulmusik: Unterstufe (1. Schuljahr/
Nr. 9.13.5)

Schloss Hünigen/Konolfingen, Sonntag, 27. März bis
Donnerstag, 31. März 1977

Leitung: Astrid Eichenberger, Markus Hess

Ferienkurs Schulmusik: Unterstufe, Ergänzungskurs
(Nr. 9.13.6)

Schloss Hünigen/Konolfingen, Donnerstag, 31. März bis
Sonntag, 3. April 1977

Leitung: Astrid Eichenberger

Basiskurs Schulmusik: Mittel- und Oberstufe
(Nr. 9.13.12)

Saanen, Dienstag, 12. April bis Freitag, 15. April 1977
je 13.30 – 17.30 Uhr

Leitung: Ernst Weber, Muri

Orff-Schulwerk, Fortsetzungskurs
(alle Stufen/Nr. 9.13.17)

Gwatt, Reformierte Heimstätte, Samstagabend, 2. April
bis Mittwochnachmittag, 6. April 1977

Leitung: Muriel Junghäni, Prof. Keller, Hermann Urabl

Anmeldungen sind bis 15. Februar 1977 zu richten an
die Zentralstelle für Lehrerfortbildung, Sablistrasse 44,
3012 Bern.



Englisch-Intensivkurs für Lehrer mit guten Vorkenntnissen

Leiter

Dr. J. McHale, Lektor Universität Bern, Burgdorf

J. P. O'Neill, Kantonsschullehrer, Solothurn

Dr. M. Münger, Technikumslehrer, Burgdorf (Tech-
nisches) sowie englischmuttersprachige Gruppentutoren

Ort und Zeit

Burgdorf, Technikum, Montag, bis Freitag, 28. März
bis 1. April 1977, je 9 bis 17 Uhr, 5 Tage.

Kursarbeit

Erarbeitungen in Labor und Klassenzimmer: Aus-
sprache und Intonation, Alltagsenglisch, stilistische
Übungen, Grammatik, Übersetzungen.

Kurzreferate: Einblicke in Bereiche englischer Kultur.
Sprachtrainings in tutorgeleiteten Kleingruppen.

Einzelbesprechungen über individuelle sprachliche
Schwierigkeiten und individuelle Übungsmöglichkei-
ten im Labor.

Intensive Schulung der englischen Sprache mit Ein-
bezug unterrichtsgerichteter Übungsteile und unter
Berücksichtigung individueller Bedürfnisse (Aufteilung
des Kurses in Niveaugruppen).

Kosten

Kostenanteil der Teilnehmer an ungedeckte Kosten:
Fr. 40.—. Gemeinsames Mittagessen zu Lasten der Teil-
nehmer. Teilnehmer, die nicht Englisch unterrichten,
zahlen ein höheres Kursgeld (Auskunft bei Anmelde-
stelle).

Anmerkung

Der Kurs richtet sich an Englischlehrer mit guten Vor-
kenntnissen.

Die Leistungsgruppen werden gestützt auf einen vorher
zu bearbeitenden Test gebildet.

Anmeldung

bis 10. Februar 1977 an das Kurssekretariat BLV,
Administration, Postfach 3029, 3000 Bern 7.



Englischkurs für Lehrer mit weniger guten Vorkenntnissen

Leiter

Mrs S. Albrecht-Welsford, Bern

Mr. P.J. Hawker, Bern und

Dr. M. Münger, Burgdorf (Technisches)

Ort und Zeit

Burgdorf, Technikum, Montag bis Freitag, 28. März
bis 1. April 1977, je 9 bis 17 Uhr, 5 Tage.

Kursarbeit

Erarbeitungen im Klassenzimmer und im Labor; aus-
gewählte grammatikalische Probleme, Aussprache und
Intonation, einfachere Übersetzungen, Lesen und Be-
sprechen von Alltags-Texten, stilistische Übungen.

Kurzreferate: Einblick in die englische Kultur (gemein-
sam mit Intensivkurs). Tutorgeleitetes Gespräch während
des Mittagessens.

Auffrischung und Förderung der bisher erworbenen
Englischkenntnisse – auch im Blick auf die Unterrichts-
situation der Teilnehmer.

Kosten

Kostenanteil pro Teilnehmer an ungedeckte Kosten:
Fr. 30.—.

Mittagessen zu Lasten der Teilnehmer. – Nicht-Englisch-
lehrer können ebenfalls teilnehmen, zahlen aber einen
höheren Kostenbeitrag (Auskunft durch Anmeldestelle).

Anmeldung

bis 10. Februar 1977 an das Kurssekretariat BLV,
Administration, Postfach 3029, 3000 Bern 7.



Kurse für Junglehrerinnen und Junglehrer

Leiter

Leiterteam (Leiter der Stufengruppen); einige beigezogene Referenten

Ort und Zeit

Gwatt, Reformierte Heimstätte, Landhaus

Kurs A: Montag, 21. März, 9.30 Uhr bis Donnerstag, 24. März 1977, 16 Uhr

Kurs B: Montag, 28. März, 9.30 Uhr bis Donnerstag, 31. März 1977, 16 Uhr

Kursinhalt/Kursziel

Probleme des Schulalltags: schwierige, schwache Schüler, Disziplin, Strafen, u. ä./Fragen des Verhältnisses Lehrer-Schüler und Lehrer-Eltern/Öffentlichkeit.

Diskussion und Erarbeitung von Fragen der praktischen Schularbeit: Stoffauswahl, Unterrichtsdokumentation, Vorbereitung und Überprüfung des Unterrichts, Organisation der Schule usw./Es wird in der Regel in Stufengruppen gearbeitet mit weitmöglichstem Eingehen auf die Bedürfnisse und Wünsche der Teilnehmer.

Hauptziel des Kurses ist, den Teilnehmern Hilfe und Anregung für den Schulalltag und Gelegenheit zur Diskussion der Probleme mit Gleichaltrigen und stufen-gleichen Gruppenleitern zu geben.

Kosten

Teilnehmerbeitrag an Vollpension: ca. Fr. 60.—.

Anmerkung

Der Kurs richtet sich an Primarlehrer/innen der Patentierungsjahrgänge 1976, 1975 und 1974. Kolleginnen und Kollegen, die keine feste Anstellung haben, sind ebenfalls willkommen. Bitte machen Sie sie auf diese Kurse aufmerksam!

Anmeldung

bis 10. Februar 1977 an das Kurssekretariat BLV, Administration, Postfach 3029, 3000 Bern 7.

Bitte angehen, ob Kurs A oder B!



3 Seminare Gruppendynamik

Leiterteam

Dr. René Riesen, Soziologe und Lehrer, St. Stephan

Kursinhalte

Die Seminare sind als Selbst- und Gruppenerfahrung im Sinne der Encounter-Gruppen (Rogers) und der Gestalttherapie (Perls) auf der Grundlage der Humanistischen Psychologie aufgebaut. Das bedeutet im einzelnen:

– Das Geschehen wird ganzheitlich erfasst; insbesondere wird auf die Bedeutung des Emotionalen im Handeln der Teilnehmer eingegangen.

– Das Gespräch wird auf die Situation im Hier-und-Jetzt konzentriert. Im Vordergrund steht die Frage nach dem Wie des Verhaltens der Teilnehmer, nicht nach dem Warum.

– Gesprächsinhalt ist das bewusste Erleben; das Unbewusste bleibt ausgeklammert.

– Jeder Teilnehmer bestimmt mit, in welcher Weise in der Gruppe gearbeitet wird.

– Die Gruppenberater sind in erster Linie Gruppenmitglieder; es geht nicht darum, die Macht- und Autoritätsproblematik der Gruppe an ihnen abzuhandeln.

Die Seminare wollen die Teilnehmer auf das zwischenmenschliche Geschehen in der Schulstube, im Kollegenkreis und in der Öffentlichkeitsarbeit sensibilisieren.

Kursziel

Ziel der gruppenspezifischen Seminare ist die Selbsterfahrung in der Gruppe. Es werden sowohl die einzelnen Teilnehmer in ihrer Individualität, als auch das Gruppengeschehen zu erfassen gesucht. Damit ist auch immer wieder die Situation der Schule angesprochen.

9.1.23

Einführungsseminar Gruppendynamik

Ort und Zeit

Gwatt, Reformierte Heimstätte, Waldhaus, Montag bis Gründonnerstag, 4. bis 7. April 1977, Beginn: 1. Kurstag 10 Uhr, Schluss: 4. Kurstag 16 Uhr, 4 Tage.

Kosten

Anteil Kurskosten, Unterkunft (Zweierzimmer! Einerzimmer mit Zuschlag) und Verpflegung: max. Fr. 200.— (es wird nach Kursende über die effektiven Kosten abgerechnet).

Anmerkung

Der Kurs richtet sich an Lehrerinnen und Lehrer aller Stufen. Interner Kurs.

9.1.24

Fortsetzungsseminar Gruppendynamik

Ort und Zeit

Rothbad/Diemtingtal, Montag, 28. März, 10 Uhr, bis Freitag, 1. April 1977, 16 Uhr, 5 Tage.

Kosten

Anteil Kurskosten, Unterkunft (einfache) und Verpflegung: max. Fr. 280.— (es wird nach Kursende über die effektiven Kosten abgerechnet).

Anmerkung

Für Lehrerinnen und Lehrer aller Stufen, die schon ein Seminar über Gruppendynamik/Gruppenerfahrung besucht haben.

Interner Kurs.

9.1.25

Fortsetzungsseminar Gruppendynamik

Ort und Zeit

Gwatt, Reformierte Heimstätte, Waldhaus, Osterdienstag, 12. April, 10 Uhr, bis Samstag, 16. April 1977, 16 Uhr, 5 Tage.

Kosten

Anteil Kurskosten, Unterkunft (Zweierzimmer! Einerzimmer mit Zuschlag) und Verpflegung: max. Fr. 300.— (es wird nach Kursende über die effektiven Kosten abgerechnet).

Anmerkung

Für Lehrerinnen und Lehrer aller Stufen, die schon ein Seminar über Gruppendynamik/Gruppenerfahrung besucht haben (z. B. Einführungsseminar der Vorwoche). Interner Kurs.

Anmeldung

Für alle drei Seminare Gruppendynamik Anmeldungen bis 10. Februar 1977 an das Kurssekretariat BLV, Administration, Postfach 3029, 3000 Bern 7.



Ausbildungskurs Integrative Pädagogik I

Leiter

Dr. René Riesen, Soziologe und Lehrer, St. Stephan, und ein Mitarbeiter seines Teams (Teamleitung).

Ort und Zeit

Rothbad/Diemtingtal, Osterdienstag, 12. April, 10 Uhr bis Samstag, 16. April 1977, 16 Uhr, 5 Tage.

Kursinhalt

Integrative Pädagogik (Confluent Education) nimmt in besonderem Masse eine Forderung Pestalozzis auf: sie will den intellektuell-rationalen (kognitiven) und den gefühlsmässigen (affektiven) Bereich des Lernens zusammenbringen bzw. zusammenhalten. Integrative Pädagogik entspricht einem heutigen Anliegen und Bedürfnis: der Schüler ist ganzheitlich zu erfassen und das Lernen hat die Ganzheit des Schülers zu berücksichtigen und zu fördern. Integrative Pädagogik ist also einerseits durch die Forderung nach dem ganzheitlichen Lernen geprägt, weist andererseits zugleich auf Mittel und Wege hin, wie sie in der Schule in Tat umgesetzt werden kann.

Der Informationskurs «Inhalte und Praxis der Integrativen Pädagogik» gibt Einblick in deren Gedanken- gut, gekoppelt mit informativen Übungen zum Gesprächsverhalten. Angegangene Themen: Grundzüge der Humanistischen Psychologie (Maslow, Rogers, Perls, Bühler) auch im Vergleich zur Tiefenpsychologie (Freud) und zur Verhaltens- und Lernpsychologie (Skinner)/Confluent Education (Brown), aufbauend auf Grundelementen der Gestalttherapie (Perls) und der

Gesprächspsychotherapie (Rogers)/Die Haltung des Lehrers gegenüber Schülern und Eltern im Sinne der Integrativen Pädagogik/Möglichkeiten und Grenzen der Anwendung der Integrativen Pädagogik im Unterricht. Die Themen werden aufgenommen und zur Anwendung der gewonnenen Erkenntnisse geführt. Der Kurs ist darum eine Selbsterfahrung in der Gruppe (im Sinne der Encounter-Gruppen und der Gestalttherapie), Verhaltenstraining und Erarbeiten der Erkenntnisse der Integrativen Pädagogik, immer ausgerichtet auf die Didaktik des Unterrichts. Die Teilnehmer sollen nach dem Kurs fähig sein und Mut und Freude haben, im Sinne der Grundgedanken der Integrativen Pädagogik Lehrer zu sein, und zwar so, wie es auch ihnen selbst entspricht.

Kosten

Beitrag pro Teilnehmer für Kurs I an Kurskosten (Anteil) und Pension: max. Fr. 350.— (Abrechnung nach Kursende über effektive Kosten).

Anmerkung

Der Kurs richtet sich an Lehrerinnen und Lehrer aller Stufen. Teilnehmerzahl ist begrenzt. Der Ausbildungskurs wird weitergeführt in zwei weiteren Kurswochen (Herbstferien 1977, Frühlingsferien 1978) und 2 dazwischenliegenden Wochenenden nach Abmachung.

Anmeldung

bis 10. Februar 1977 an das Kurssekretariat BLV, Administration, Postfach 3029, 3000 Bern 7.

Sektion Oberemmental

Zusatzlektionen

Der Konferenzkreis Langnau verlangte von unserem Vorstand, dass er eine ausserordentliche Sektionsversammlung mit dem Thema «Zusatzlektionen» einberufe. Die Teilnehmer dieser recht gut besuchten Versammlung lehnten in einer Resolution die neue Verordnung einstimmig ab.

Aus den vielen Voten ging eindeutig hervor, dass die neue Regelung weder den Schülern noch den Junglehrern dienen kann.

H. Rutschi, Sekretär

L'Ecole bernoise

Compte rendu de l'Assemblée extraordinaire des délégués de la SEB du 10 novembre 1976 à Bienne

Ce fut avant tout le projet de réforme de la formation des enseignants primaires qui nécessita l'organisation d'une Assemblée extraordinaire des délégués. Il s'agissait ensuite de prendre position sur les problèmes des effectifs scolaires et du chômage des enseignants. Un compte rendu complet des décisions ayant trait aux deux premiers problèmes a été publié dans l'«Ecole bernoise»

N° 48 du 26 novembre 1976. Nous nous bornons donc à rappeler les résultats des votes intervenus à ce propos:

Par 114 oui contre 0 non et 7 abstentions l'Assemblée des délégués a accepté une résolution concernant le rapport «Formation des enseignants dans le canton de Berne» (cf. «Ecole bernoise» page 509) puis a pris connaissance

d'une lettre d'accompagnement du Comité cantonal adressée à la Direction de l'instruction publique et relative au même objet (cf. «Ecole bernoise» page 510).

L'assemblée a accepté ensuite, par 113 oui contre 0 non et 3 abstentions, une prise de position concernant la motion Hamm du 21 septembre 1976 intitulée «Nombre d'élèves dans les classes des écoles bernoises» (cf. «Ecole bernoise» page 514). Les allocutions adressées au secrétaire central sortant, Marcel Rychner, par les deux vice-présidents, le Dr H.-R. Neuenschwander et Lucien Bachmann, ont été également publiées dans le N° 47 du 19 novembre 1976 comme d'ailleurs les paroles d'adieux et de remerciements que Marcel Rychner a adressées aux délégués.

126 délégués ayant le droit de vote prennent part à l'assemblée qui a eu lieu au Palais des Congrès de Bienne. Le président renonce, pour des raisons d'horaire, à saluer les invités et à faire part des excuses parvenues au Secrétariat. Il adresse par contre la bienvenue aux représentants de la presse qui avaient, pour la première fois, été invités à participer aux délibérations de l'Assemblée des délégués. On prévoit à l'avenir de renouveler l'expérience.

Le procès-verbal de la dernière Assemblée des délégués du 28 avril 1976 est approuvé sans observations. Les collègues Hans Graf de Thoun et Bernhard Stettler de Spiez fonctionnent comme scrutateurs. L'assemblée désigne comme d'habitude les collègues Ernst Kramer d'Oberburg et André Schwab de Bienne comme traducteurs d'éventuelles propositions (M^{mes} Felder et Fulda sont chargées de la traduction simultanée).

Pour traiter le problème de la

Formation des enseignants primaires dans le canton de Berne

le secrétaire central *Moritz Baumberger* renvoie les délégués aux résultats des votes consultatifs des sections (cf. «Ecole bernoise» N° 45 du 5 novembre 1976) et au projet de lettre à la Direction de l'instruction publique (cf. «Ecole bernoise» N° 48 du 26 novembre 1976). Les organes dirigeants de la SEB ont visé deux buts: susciter une discussion au cours de laquelle les membres pourront se former une opinion, puis mettre d'accord le corps enseignant sur une position déterminée afin de formuler les propositions qui en résultent. Un grand nombre de membres de la SEB (environ un tiers des membres à part entière) ont pris part à la consultation. Le fait que trois sections n'aient pas jugé bon d'organiser la consultation demandée paraît incompréhensible.

Le premier but recherché semble être atteint. On peut considérer que le second a toutes les chances de l'être. Les membres ont approuvé, à une majorité impressionnante, la cinquième année d'école normale. Les dirigeants de la SEB se réjouissent du fait que les membres se soient aussi déclarés d'accord avec l'étude du problème de l'année de formation complémentaire. Il va sans dire que notre accord ne signifie nullement un «oui» ou un «non» au projet, mais simplement un accord de principe à l'étude approfondie de l'ensemble du problème.

A la suite des explications du secrétaire central, le président du Comité cantonal, *Hans Perren*, explique la procédure envisagée pour les années à venir en matière de formation des enseignants:

«L'«Ecole bernoise» se fait actuellement l'écho d'une vive discussion au sujet de la réforme des études dans les écoles normales du canton de Berne, qui suscite beau-

coup d'intérêt. Il serait regrettable, d'ailleurs, qu'il n'en fût pas ainsi. Nous constatons d'abord que deux points sont communs à toutes les opinions:

- un effort authentique dans la recherche de la meilleure solution;
- le principe, unanimement accepté, d'une formation de six années.

»En revanche, les positions sont divergentes quant à la voie préconisée par le projet, et qui doit aboutir à la réforme finale.

»Les dirigeants de la SEB n'ont pas participé à la controverse qui alimente les colonnes de notre organe corporatif. Permettez-moi donc de revenir sur quelques arguments utilisés dans cette controverse:

»Le modèle préconisé empêcherait l'extension ultérieure à six années, de la durée de la formation.

»Nous le considérons, au contraire, comme susceptible de se développer dans plus d'un sens et il n'est, selon nous, qu'un premier pas vers une meilleure solution. Qui peut dire aujourd'hui ce qui, dans cinq ans, sera jugé souhaitable ou nécessaire?

»Le plan de réforme empêcherait l'accès à l'université.

»Au contraire il le favorise étant donné qu'un changement d'orientation vers la formation gymnasiale est possible pour la première fois après trois ans et demi. Des cours à option permettront en outre d'atteindre au niveau de maturité dans telle ou telle discipline.

»Le plan de réforme empêcherait une transformation ultérieure vers la voie gymnasiale.

»La conclusion finale i du rapport a la teneur suivante: «Parallèlement à la formation des maîtres primaires à l'école normale, il y a lieu d'institutionnaliser pour les bacheliers une possibilité de formation conduisant au brevet d'enseignement primaire.» Ainsi, la voie de formation provisoirement appelée «cycle d'études complémentaires» pourra être, ici ou là, expérimentée, et les résultats de ces expériences seront mis à profit dans un futur plan de réforme.

»Les dirigeants de la SEB seraient soumis à la Direction de l'instruction publique.

»Cette opinion, qui est fautive, tient vraisemblablement à la bonne entente régnant entre le groupe de travail de la DIP et les responsables de notre Société, la collaboration des uns et des autres n'ayant d'autre sens que de rechercher les meilleurs moyens pour un but commun: mieux adapter aux exigences actuelles la formation des maîtres et maîtresses primaires.

»Les dirigeants de la SEB tiendraient ses membres sous tutelle.

»Il serait indélicat de ma part de reprocher à nos collègues qui, dans les débats sur la réforme, sont d'un autre avis que leurs dirigeants, d'exprimer leur manière de voir. Car ils n'ont, comme nous, d'autre intention que de faire connaître leurs vues sur le problème qui nous occupe les uns et les autres.

»Les dirigeants de la SEB ne tiendraient pas compte des décisions de l'Assemblée des délégués 1975.

»Messieurs les délégués, vous aviez alors approuvé, par 122 voix contre 2, une solution transitoire fixant à une année au moins la prolongation des études, présentant en outre une «césure» appropriée et établissant clairement que le plan de réforme ne devrait être qu'une phase intermédiaire vers la révision complète. Les dirigeants de la SEB sont d'avis que

ce premier pas vers une réforme globale possible est réalisé par le projet. Et vous-mêmes, Messieurs les délégués, ne vous êtes-vous pas déclarés prêts, par 128 voix contre 0, à donner au Comité cantonal carte blanche pour l'approuver, au cas où, faute de temps, les membres ne pourraient être consultés, et pour autant qu'il satisfasse à l'essentiel des conditions que vous posiez?

» Là-dessus sont tombés les résultats des consultations de cet automne dans les sections. Ces chiffres sont sans équivoque. Les voici, réduits à leur valeur proportionnelle:

16 : 1 pour la prolongation des études d'une année;

4 : 1 pour l'équivalence des formations acquises, soit à l'école normale, soit au gymnase;

12 : 1 pour approuver notre intervention auprès de la Direction de l'instruction publique, afin que celle-ci s'emploie à son tour à faire reconnaître le diplôme d'enseignant primaire comme un titre de connaissance, d'action et de comportement pour un éducateur;

27 : 1 pour les mesures tendant à faciliter l'accès à l'université;

4 : 1 pour l'étude de plusieurs variantes concernant une année de formation complémentaire;

2 : 1 pour l'étude approfondie d'un temps de pratique professionnelle bénéficiant d'un soutien pédagogique.

» De tels chiffres parlent d'eux-mêmes. Le vote moins net touchant l'assistance pédagogique des jeunes enseignants et l'année de formation complémentaire est imputable à l'absence totale de données. On sent généralement un certain malaise, dû à ceci, que nous parlons de structures, alors que nous aimerions connaître leur contenu; que nous discutons de plans, tandis que nous cherchons à définir un type d'homme que l'école doit contribuer à former.

» Conditions et réalités cantonales ont en outre pesé sur les décisions:

- la décentralisation des écoles normales est un fait;
- les disponibilités financières sont actuellement réduites;
- le Grand Conseil a la même compétence d'introduire la cinquième année d'études dans les écoles normales, et il peut donc agir tout de suite;
- le rapport lui-même tient les six années de formation pour objectif final, mais conteste que la formation de six années par la voie de l'école normale soit judicieuse et réalisable. Cependant, une prolongation à six années par une autre voie exige une modification de la loi et, par suite, une consultation populaire;
- une prolongation de quatre à six ans en une seule fois n'a que peu de chance d'être approuvée par le Grand Conseil et le peuple.

» Et pourtant, nous sommes tous convaincus qu'il faut faire quelque chose. Faisons donc nôtre le proverbe: «Un «tien» vaut mieux que «deux» tu l'auras».

» Ainsi, la lettre du Comité cantonal à la Direction de l'instruction publique et la présente résolution tiennent compte des données que nous venons de passer en revue, de même que des résultats des votes consultatifs à l'Assemblée des délégués 1975 et dans les assemblées de sections de cet automne. Qu'il soit bien spécifié que le projet constitue une solution transitoire, et cependant un premier pas vers le but à atteindre: la formation fractionnée de six années. La lettre et la résolution contiennent en bonne partie - sous une forme différente - les propositions 1 et 2 de la section de Bienne. Quant au principe de l'année de

formation récurrente, les membres de la SEB l'ont adopté, dans la proportion de 4 : 1. Le point 3 de Bienne ne tient pas compte de cette réalité.

» Je vous demande, Messieurs les délégués, de soutenir la résolution, par laquelle vous approuverez cette première et pressante amélioration de la formation des maîtres et maîtresses primaires, que nous poursuivrons en collaboration étroite et résolue avec les groupes de travail constitués par les autorités.

» Dans le courant de cet hiver, une liste de questions à traiter, allant dans le sens de vos décisions, sera préparée. Tous nos sociétaires seront consultés, en vue d'obtenir un premier «matériel».

Trois délégués demandent alors la parole.

Hansruedi Stauffer, d'Oberwil, président de la section de Bienne alémanique précise que sa section ne s'oppose pas à l'année de formation complémentaire mais qu'elle l'exige pour toutes les catégories d'enseignants et pas seulement pour les enseignants primaires. Les propositions biennoises doivent être considérées comme un complément de la résolution présentée par le Comité cantonal. Ces propositions sont les suivantes:

1. La SEB interviendra pour obtenir que soit élaborée pour le canton de Berne une conception moderne de la formation afin que les voies de formation de toutes les catégories d'enseignants puissent être coordonnées.
2. La SEB interviendra pour obtenir une formation des enseignants primaires de 6 ans - 4 ans de formation générale + 2 ans de formation professionnelle -, et elle n'approuvera la solution transitoire de 5 ans que si la voie de formation fractionnée (4 + 1 ou 3 1/2 + 1 1/2) est planifiée.
3. La SEB est opposée à l'année complémentaire récurrente pour les enseignants primaires.

Hans Indermühle, d'Herzogenbuchsee, vice-président de la Commission des enseignants primaires (le président Bodenmann s'est fait excuser) communique à l'assemblée que la Commission des enseignants primaires appuie à l'unanimité et sans réserve la résolution proposée par le Comité cantonal (cf. «Ecole bernoise» N° 48 du 26 novembre 1976). La commission considère que le droit de participation de la SEB est garanti pour la prochaine phase de planification et la liberté d'action pour une prise de position concernant le projet élaboré est assurée. Au nom de sa commission, H. Indermühle prie l'assemblée d'approuver le texte de résolution qui lui est soumis.

Daniel Egloff de Malleray prend alors la parole au nom des six sections francophones.

«Les délégués des six sections francophones de la SEB ont pris connaissance des résultats des votes consultatifs intervenus dans les sections.

» Ils appuient les démarches du Comité cantonal SEB tendant à obtenir rapidement une amélioration de la formation des enseignants primaires. Conscients que le modèle présenté par le groupe de travail DIP est susceptible d'évolution, ils insistent pour que le projet de prolongation à cinq ans de la formation des enseignants primaires ne soit qu'une solution transitoire.

» En revanche, les délégués francophones ne peuvent comprendre qu'une section qui n'a pas organisé une assemblée régulière et qui n'a pas soumis à ses membres les six questions préparées à cet effet par le Comité directeur de notre Société puisse tout de même faire des propositions qui sont de nature à empêcher la réalisation

d'une amélioration effective de la formation des enseignants primaires. Aussi les délégués jurassiens et biennois demandent à l'assemblée de ce jour de s'opposer aux propositions émanant de la section de Bienne alémanique et d'appuyer la solution réaliste proposée par le Comité cantonal.»

Stauffer répond en précisant que la section de Bienne arrive en tête avec un taux de participation de 75 %. Les enseignants primaires biennois de langue allemande ont répondu par lettre et c'est de cette dernière qu'ont été formulées les trois propositions ci-dessus. – On considère comme une nécessité que les élèves des écoles primaires puissent être éduqués par des maîtres possédant une aussi bonne formation que celle des maîtres secondaires. Il y a lieu de repenser l'institution «Ecole normale» qui devrait, comme le gymnase, conduire à l'université. Pour les enseignants biennois primaires, la seule solution satisfaisante réside en une formation fractionnée.

Le secrétaire central Baumberger se sent obligé d'intervenir pour mettre en garde les délégués du danger qu'il y a d'ajouter les propositions biennoises au texte de la résolution proposée par le Comité cantonal. «Que signifie une «conception moderne de la formation»? Il pourrait y avoir plusieurs interprétations différentes de cette notion et des difficultés supplémentaires pourraient surgir.»

Le président demande alors aux délégués de se prononcer sur les propositions biennoises.

Les deux premiers points (voir plus haut) sont rejetés à une très grande majorité, si bien que le président biennois Stauffer retire la troisième proposition.

Paul Simon, secrétaire adjoint de la SEB, informe ensuite l'assemblée, au nom du Comité cantonal, sur la suite du travail concernant le problème de la formation des enseignants primaires (deuxième phase de la consultation):

Information sur la deuxième phase de la consultation

«L'adoption de la Résolution concernant le rapport «Formation des enseignants dans le canton de Berne» marque la fin de la première phase de la consultation dans cette affaire. Le vote qui vient d'intervenir signifie également que vous approuvez les démarches du Comité cantonal qui adressera incessamment, à la DIP en même temps que le texte de la Résolution, une lettre commentant les résultats des votes consultatifs intervenus en septembre dernier dans les différentes sections SEB.

«Les organes dirigeants de votre Société n'ont pas voulu perdre de temps dans une affaire aussi importante. C'est ainsi qu'ils ont mis sur pied un groupe de travail interne formé des personnes suivantes:

- PLK: Kurt Kocher, Lehrer, Kien, 3713 Reichenbach
- BMV: Andrea Bomio, Port, 3655 Sigriswil
- Sem.-L.: Hans Egger, Iffwilstrasse, 3349 Zuzwil
- SPJ: Daisy Hirn, chemin du Blé 5, 2502 Bienne
- AUF: Dr. Hedinger, AUF, Sahlistrasse 44, 3012 Bern
- Directeur du projet: Dr H. Wyss, Höheweg 17, 2502 Biel/Bienne (de cas en cas)
- SEB: P. Simon, adjoint, rue des Sommètres 15, 2726 Saignelégier
- SEB: Eva Meyer, responsable des questions scolaires, Brunngasse, 16, 3011 Bern

»Au cours d'une première séance à laquelle prenait part le président du CC Hans Perren, le groupe de travail s'est organisé et a envisagé son activité de la façon suivante en tenant compte du mandat qui lui avait été assigné par le Comité directeur:

»1. Dans une première étape, il s'agira d'établir un *inventaire des problèmes* («Problemkatalog») ayant trait à la planification de la 5^e année d'EN, à l'année de formation complémentaire et à la période d'introduction à la profession. Conscient de l'ampleur et de la difficulté d'une telle tâche, le groupe de travail s'efforcera de soumettre un premier projet de cet inventaire lors de la séance du CC du 8 décembre 1976.

»2. Les membres de la SEB, les comités des sections ainsi que les comités des associations affiliées pourront prendre connaissance de l'inventaire ainsi établi, inventaire qu'ils pourront d'ailleurs compléter en nous faisant parvenir leurs suggestions et leurs propositions.

»3. A l'origine, le mandat du groupe de travail était ainsi formulé qu'il chargeait le groupe de travail d'élaborer en premier lieu un questionnaire («Fragenkatalog») au moyen duquel on pourrait recueillir les avis du corps enseignant sur les problèmes spécifiques à la 5^e année de formation, à l'encadrement institutionnalisé et à l'année de formation complémentaire. Une telle démarche s'est révélée prématurée. En effet, les groupes de travail de la DIP sont actuellement à la tâche et nous soumettront, au fur et à mesure de l'état d'avancement de leurs travaux, des propositions sur lesquelles ils désirent connaître l'opinion des enseignants.

Tout en demeurant très souples dans les délais à respecter, nous pourrions alors sonder l'opinion du corps enseignant le moment voulu en envoyant dans toutes les écoles du canton un questionnaire («Fragenkatalog») élaboré sur la base de l'inventaire des problèmes effectué préalablement et sur la base des travaux effectués au sein des commissions officielles mises en place par la DIP.

»Nous sommes certains que, de cette façon, le groupe de travail pourra garder le contact avec l'ensemble des membres de la SEB. Cela nous permettra de faire circuler les idées de telle sorte que le projet final élaboré et sanctionné par la DIP tienne compte des revendications essentielles du corps enseignant concerné.

»En souhaitant que chaque membre de la SEB participe activement à cette deuxième phase de la consultation, je remercie les dirigeants de la SEB de la confiance qu'ils nous témoignent en nous confiant un mandat si exigeant.»

Il appartient ensuite au Dr Hans Frey, Langenthal, président du Comité directeur, d'apporter les précisions indispensables au texte proposé pour la résolution concernant la *motion Hamm* «Nombre d'élèves dans les classes des écoles bernoises» (cf. «Ecole bernoise» N° 48 du 26 novembre 1976). M. Heinrich Riesen, secrétaire aux cours, intervient ensuite au nom du Comité cantonal à propos des

Mesures destinées à combattre le chômage des enseignants

«La situation actuelle est la suivante:

»Le chômage touche surtout les maîtresses d'école enfantine, les maîtres de gymnase et les maîtres primaires. Il est difficile d'évaluer exactement le nombre des maîtres et des maîtresses primaires sans place. La DIP s'efforce pour le moment d'obtenir des données plus précises au moyen d'une enquête dont les résultats seront connus au début de décembre. Les collègues sans poste seraient

60 dans la partie alémanique, et autant dans la partie française du canton. Mais les statistiques concernant les diverses catégories d'enseignants ont plus de prise sur la réalité et offrent un tableau plus significatif de la situation.

»Ainsi, sur 27 maîtres de gymnase diplômés en automne 1975 et au printemps 1976, 10 n'avaient pu encore, en septembre, trouver de poste dans un gymnase ou une école normale, et 5 seulement avaient eu la chance d'en occuper un à plein temps.

»Chez les maîtresses d'école enfantine, une enquête récente auprès des 123 diplômées du printemps 1976 (partie alémanique) révèle que 41 avaient obtenu un poste complet, 8 un poste à mi-temps, alors que 7 déclaraient n'en pas vouloir chercher. Autrement dit, elles sont plus de la moitié, chez les nouvelles diplômées de cette catégorie, qui attendent de voir réalisé le rêve de leurs années de formation. Et pourtant, il est presque certain qu'aucune d'entre elles ne va timbrer! Et pourtant, il ne se trouve que difficilement des remplaçants! Là, Mesdames et Messieurs, est le fait réjouissant d'une situation qui ne l'est guère en elle-même: nos jeunes collègues savent s'aider beaucoup eux-mêmes, et ils le font avec une richesse d'imagination souvent admirable, et avec un bel allant. Les activités particulièrement variées de telle maîtresse primaire diplômée en 1975 le démontrent: non seulement, elle a effectué deux remplacements, mais elle s'est faite tour à tour sommelière, aide dans un buffet, vendeuse de kiosque, vendeuse dans un magasin, auxiliaire dans un bureau, gardienne d'enfants et monitrice de natation. D'autres mettent à profit leurs loisirs forcés pour améliorer leur connaissance des langues étrangères. On ne se résigne pas à attendre, les pieds au chaud, que la maladie arrache des collègues à leur classe! Le revers de la médaille, ce pourrait être cependant de devenir plus ou moins étranger à la profession et, en fin de compte, de voir diminuer ses chances d'obtenir un poste. Ce risque est à envisager, car il peut malheureusement aller de pair avec tant de bonne volonté et d'optimisme. Comme on l'a déjà dit, le tableau sera plus sombre encore au printemps prochain.

»Les moins touchées par le chômage seront les maîtresses ménagères et les maîtresses d'ouvrages, car elles ont la possibilité d'enseigner dans d'autres cantons ou d'exercer leur activité hors de l'enseignement, dans des professions en rapport avec leur formation.

»Le travail à temps partiel des jeunes se multipliera, cela est certain. Pour la première fois depuis le début de la pléthore, il y aura des maîtres secondaires sans place, heureusement encore peu nombreux. Pour les maîtres de gymnase, la situation s'alourdira, et un chômage nettement plus accru touchera les maîtresses d'école enfantine et les instituteurs et institutrices. Les chiffres que j'avance indiquent seulement des tendances et n'ont pas de valeur absolue. Mais nous voyons que 92 maîtresses d'école enfantine de langue allemande nouvellement diplômées viendront s'ajouter aux 50 (au moins) qui sont actuellement réduites au chômage. A tout ce monde, la feuille officielle n'offrira qu'un nombre très insuffisant de postes au concours. Dans les écoles normales de langue allemande, une «volée» record s'annonce: 537 diplômés en 1977! 200 d'entre eux, en tout cas, seront sans place. Les écoles normales jurassiennes diplômeront, elles, 100 élèves, invités à grossir les rangs des 60 instituteurs et institutrices qui n'ont pu encore se faire élire. Pour eux tous, 20 à 30 postes seront libres.

»Il est donc absolument indispensable de prendre des mesures en faveur de nos jeunes collègues victimes de la situation.

»Mentionnons d'abord ce qui a été entrepris par la DIP:

- plusieurs employés y sont maintenant occupés, dont l'activité s'exerce en faveur de la lutte contre le chômage;

- on y a créé un groupe de travail (comprenant aussi des représentants de la SEB);

- on y a élaboré un plan de lutte – au sujet duquel la SEB a pu prendre position – offrant d'une part la possibilité aux chômeurs de suivre des cours et servant d'autre part de base au rapport que la DIP a remis au gouvernement à l'intention du Grand Conseil. Ce rapport a trait aux mesures propres à lutter contre le chômage du corps enseignant et propose la mise à disposition des moyens financiers indispensables. Un crédit de 400 000 francs doit permettre l'organisation de cours spéciaux de perfectionnement; un autre, de 1 030 000 francs couvrira les dépenses dues aux remplacements.

»La DIP veut avant tout offrir aux collègues sans place la possibilité d'exercer une première activité responsable dans l'enseignement, en les plaçant, durant un laps de temps limité, à la tête de classes dont les maîtres pourront alors suivre des cours de perfectionnement et collaborer à divers travaux de planification scolaire. Les propositions du Conseil exécutif feront l'objet d'un prochain débat au Grand Conseil.

»Quant à elle, la SEB s'est préoccupée sans retard des problèmes posés par le chômage du corps enseignant. C'est ainsi qu'elle a fermement soutenu la résolution de l'ASE, votée le 24 avril 1976 par l'assemblée de ses délégués.

»Notre Société a contribué dans une large mesure à la création de l'Association des enseignants sans place du canton de Berne. Puis, au printemps 1976 déjà, quelques collègues au chômage purent prendre part, gratuitement, à un cours de perfectionnement d'une semaine, organisé par le Secrétariat aux cours de la SEB. Et, le 28 avril 1976, l'assemblée des délégués décida le versement, par les membres en fonctions, d'une contribution de solidarité en faveur des «sans place»: une somme de 10 francs est ajoutée, à cet effet, aux cotisations SEB du semestre d'hiver. Il est à souhaiter que les réticences de quelques-uns à l'endroit de ce modeste supplément ne dissuadent quiconque de penser que notre organisation professionnelle doit soutenir autrement qu'en paroles nos jeunes collègues défavorisés. Sinon, comment pourrait-elle encore passer pour une représentante digne de foi des intérêts de l'école et des enseignants? Enfin, une partie des fonds dont nous disposons a déjà été accordée à l'Association des maîtresses enfantines comme contribution à un cours donné à ses adhérentes non pourvues de poste. Mais nous espérons pouvoir offrir, cet hiver déjà, et en tout cas durant la prochaine année scolaire, des activités aux enseignants sans place, activités utiles et judicieuses, et activités liées à l'enseignement. Nous n'avons pas les moyens de compenser financièrement le manque à gagner de maîtres qui seraient mis en congé, afin que des remplaçants puissent être engagés... En revanche, nous concevons une aide qui soit le fruit d'une solidarité professionnelle dont la charge est supportable. Des plans sont prêts à être mis en œuvre, concernant le perfectionnement en langues étrangères et des travaux en équipe se référant à l'école.

»Vous serez informés dès que possible à ce sujet par l'«Ecole bernoise».

Le président cantonal *Perren* signale ensuite la parution prochaine d'une enquête élaborée par un groupe de travail de la SEB qui s'occupe du problème des leçons supplémentaires. Il invite les délégués présents à l'assemblée de veiller à ce que l'enquête recueille l'attention nécessaire. Il y a lieu à ce propos de considérer les deux aspects du problème, soit:

- L'école, l'enseignement à dispenser, les mesures soutenables du point de vue pédagogique;
- les jeunes futurs collègues, qui cherchent à réaliser des expériences pratiques et une possibilité de gagner leur vie dans leur profession.

Le contrat d'engagement du nouveau secrétaire central

est ensuite soumis pour préavis aux délégués. Il ne donne lieu à aucune discussion et est approuvé à l'unanimité. (Les conditions d'engagement sont réglées par les articles 36 à 40 des statuts et par les paragraphes 11 à 18 du Règlement N° 1.)

Aucun délégué n'utilise la possibilité de prendre la parole sous le point «Divers et imprévu». Ainsi le vice-président, le Dr Neuenschwander peut clore les débats de cette assemblée à 17 h. 30 après avoir remercié tous ceux qui y ont pris part pour l'esprit de collégialité et la discipline dont ils ont fait preuve.

Le responsable du procès-verbal: *Hans Adam*

Adaptation française: *Pierre Terrier et Paul Simon*

Pour une meilleure information J + S

Selon l'article 6 de l'Ordonnance du 13 septembre 1976 concernant J + S, l'Ecole fédérale de gymnastique et de sport est chargée de constituer divers organismes de presse et de propagande ayant pour mission de traiter régulièrement toutes les questions relatives à l'information J + S. Des directives récentes précisent les tâches d'une commission nationale de presse, d'un groupe de travail et de propagande et des chefs de presse régionaux et cantonaux pour J + S. Il s'agit, maintenant que les structures sont conçues, de trouver aux divers échelons les collaborateurs intéressés et capables qui diffuseront les informations J + S aux niveaux national, régional, cantonal et local.

Un premier pas a été franchi dans la réalisation de ces projets. En effet, la séance constitutive d'une Commission de presse J + S pour la Suisse romande et la Suisse italienne a eu lieu à Lausanne, le 12 décembre 1976. Un des buts principaux à l'ordre du jour consistait à créer sur le plan romand un service d'information (SI) régulier, semblable à celui qui existe déjà depuis plus d'une année pour la Suisse alémanique.

Avec l'assentiment de l'assemblée, une équipe composée de M. Bernard Zosso, chef de service à la section J + S de l'EFGS, et du soussigné, responsable du service de presse J + S pour le Jura, aura désormais la lourde tâche de concevoir et de rédiger des bulletins périodiques à l'intention de tous les collaborateurs de presse J + S. Jusqu'à la séance du 3 mars 1977, au cours de laquelle sera définie la conception du SI, les bulletins paraîtront à titre expérimental. Le premier d'entre eux, issu de cette collaboration, comprend un condensé de la statistique J + S 1976 sur le plan fédéral, ainsi qu'une brève analyse des chiffres, ce qui permet d'intéressantes constatations.

Service de presse J + S: R. M.

Mitteilungen des Sekretariates

Besoldungsaufstellung

Die Erläuterungen zu den neuen Besoldungsaufstellungen, welche Ende Januar vom Personalamt verschickt werden, erscheinen im nächsten Berner Schulblatt.

Sekretariat BLV

Communications du Secrétariat

Etat de salaire

Le prochain numéro de l'«Ecole bernoise» vous fournira les explications nécessaires concernant le nouvel «Etat de salaire» que l'Office du personnel vous adressera à la fin du mois de janvier.

Secrétariat SEB

Umfrage Zusatzlektionen

Der Kantonalvorstand kann die bereinigten Arbeitspapiere erst am 26. Januar 1977 genehmigen. Damit werden die möglichen Fristen ganz knapp.

Die Arbeitsunterlagen werden am 31. Januar 1977 an die Schulhäuser und die Vorstände der Stufenorganisationen versandt. Die Antworten müssen bis zum 14. Februar 1977 den Sektionsvorständen abgegeben werden. Diese und die Vorstände der

Enquête leçons supplémentaires

Le Comité cantonal ne peut approuver les documents élaborés pour cette enquête que le 26 janvier 1977. De la sorte, les délais s'amenuisent considérablement.

Le dossier «Enquête leçons supplémentaires» sera envoyé aux écoles et aux comités des associations affiliées le 31 janvier 1977. Les réponses doivent être

Stufenorganisationen müssen die zusammengestellten Ergebnisse bis zum 21. Februar 1977 dem Sekretariat BLV zustellen.

Wir bitten alle Betroffenen, die nötigen Konferenzen schon jetzt zu organisieren und die Arbeitstermine festzusetzen.

Für den Leitenden Ausschuss

Der Sekretär: Moritz Baumberger

remises aux différents comités de section jusqu'au 14 février 1977. Ceux-ci ainsi que les comités des associations affiliées doivent réunir les résultats et les faire parvenir jusqu'au 21 février 1977 au Secrétariat SEB.

Nous prions les intéressés de faire en sorte d'organiser assez tôt leurs séances des maîtres. Ainsi les délais pourront être tenus.

Pour le Comité directeur

Le secrétaire: Moritz Baumberger

Das Problem

Zu meiner heutigen Stellungnahme wurde ich durch die Rechtsberatung unseres Vereins veranlasst: «Es wird zuviel geschlagen in letzter Zeit».

Körperstrafen

sind gemäss der im Kanton Bern geltenden Gesetzgebung unzulässig.

Ein Züchtigungsrecht haben nur die Eltern (Artikel 278 ZGB). Wer gegen jemanden Tätlichkeiten verübt, die keine Schädigung des Körpers oder der Gesundheit zur Folge haben, wird, auf Antrag, mit Haft oder mit Busse bestraft (Artikel 126 StGB). Wer fahrlässig einen Menschen am Körper oder an der Gesundheit schädigt, wird, auf Antrag, mit Gefängnis oder mit Busse bestraft. Ist die Schädigung schwer, so wird der Täter von Amtes wegen verfolgt (Artikel 125 StGB). Artikel 32 des Strafgesetzbuches (Amts- oder Berufspflicht) kann nicht angerufen werden, weil unsere bernische Schulgesetzgebung die Körperstrafe von Amtes wegen nicht gestattet.

Meine eigenen Erfahrungen auf diesem Gebiet möchte ich im Balzli-Spruch zusammenfassen:

«Gwitter putze frili d'Luft, aber bringe sälte Säge;
rächt i d'Teufi gange bloss gueti Wort u fyne

Räge.»

Sekretariat BLV: Moritz Baumberger

Le problème

Les interventions récentes de notre conseiller juridique faisant état, ces derniers temps, de cas trop fréquents d'enseignants abusant de punitions corporelles me donnent l'occasion aujourd'hui de m'exprimer à ce propos.

Les châtiments corporels

ne sont pas autorisés par la législation en vigueur dans le canton de Berne.

Seuls les parents ont le droit de correction sur leurs enfants (article 278 CCS). Celui qui se sera livré sur une personne à des voies de fait qui n'auront causé ni lésion corporelle, ni atteinte à la santé sera, sur plainte, puni des arrêts ou de l'amende (article 126 du Code pénal). Celui qui, par négligence, aura fait subir à une personne une atteinte à l'intégrité corporelle ou à la santé sera, sur plainte, puni de l'emprisonnement ou de l'amende. Si la lésion est grave, le délinquant sera poursuivi d'office (article 125 du Code pénal). L'article 32 du Code pénal (devoir de fonction ou de profession) n'est pas applicable ici, car la législation scolaire bernoise ne permet pas les châtiments corporels d'office.

En conclusion, il convient de méditer le proverbe cité dans le texte allemand et dont la signification approximative pourrait être la suivante:

«L'orage remet en ordre le temps, mais apporte rarement la bénédiction; les paroles sages, telles une pluie fine, ont plus de chance d'atteindre les profondeurs.»

Secrétariat SEB: Moritz Baumberger

Adaptation française: Paul Simon

Redaktion: Hans Adam, Olivenweg 8, 3018 Bern/Postfach, Telefon 031 56 03 17.

Alle den Textteil betreffenden Einsendungen, ob für die Schweizerische Lehrerzeitung oder das Berner Schulblatt bestimmt, an die Redaktion.

Bestellungen und Adressänderungen an das Sekretariat des BLV, Brunngrasse 16, 3011 Bern, Telefon 031 22 34 16, Postcheck 30-107 Bern.

Redaktor der «Schulpraxis»: H.-R. Egli, 3074 Muri bei Bern, Breichtenstrasse 13, Telefon 031 52 16 14.

Druck: Eicher & Co., Postfach 1342, 3001 Bern.

Rédaction pour la partie française: Paul Simon, rue des Sommètres 15, 2726 Saignelégier, téléphone 039 51 17 74.

Prière d'envoyer ce qui concerne la partie rédactionnelle (y compris les livres) au rédacteur.

Pour les changements d'adresses et les commandes, écrire au Secrétariat de la SEB, Brunngrasse 16, 3011 Berne, téléphone 031 22 34 16, chèques postaux 30-107 Berne.

Impression: Eicher & Co., Case postale 1342, 3001 Berne.